

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 11 (1897)
Heft: 1

Artikel: Quatre Ex-Libris de Martin Martini
Autor: Grellet, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

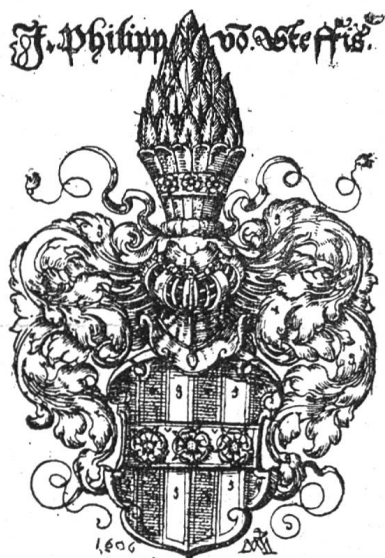
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quatre Ex-libris de Martin Martini

Par JEAN GRELLET.



Si nous avons à nous prononcer sur la valeur artistique des ex-libris suisses, nous n'hésiterions pas à placer en très bon rang ceux dessinés et gravés par l'artiste grison Martin Martini, bien connu par ses deux plans des villes de Lucerne et de Fribourg et d'un certain nombre de portraits et d'autres gravures qui révèlent un incontestable talent.

Les données sur la vie assez mouvementée de Martin Martini ne sont pas très abondantes et présentent plusieurs lacunes importantes. On n'est pas même exactement fixé sur l'année de sa naissance. Il paraît être né vers 1562 à Ringgenbert dans le canton des Grisons. Il aurait, dans son pays d'origine trempé dans une affaire de faux monnayage qui l'obligea à s'expatrier et à chercher un refuge à Lucerne où pour se procurer les

actes de légitimation indispensables, il aurait contrefait des sceaux. Il n'en obtint pas moins la bourgeoisie de la ville en 1593, après son admission dans la corporation des orfèvres. Son mariage, en secondes noces, avec une lucernoise, Barbara von Wyl, aura sans doute facilité son établissement à Lucerne.

Pendant son séjour dans cette ville, Martini grave un portrait de Thomas de Rheinfels, une planche consacrée à Nicolas de Flue, une naissance de Christ, et une madone avec l'Enfant, enfin son plan de Lucerne qu'il termina en 1601. Cette même année, probablement par suite de désagréments que lui avait attirés son humeur querelleuse, il fut un peu arbitrairement expulsé de Lucerne. Dès lors, la trace de son séjour se perd pendant quelques années qui furent cependant fructueuses en œuvres intéressantes parmi lesquelles nous nous bornerons à citer les planches du *Speculum Pœnitentiæ Mariæ Magdalenaë*, un portrait du maître de la monnaie de Schaffhouse Wegerich et une planche représentant un chevalier armé de toutes pièces (peut-être St-Bernard) qui compte parmi les œuvres les plus parfaites de l'artiste.

Dès 1605 Martini se trouve à Fribourg où il grave le plan de la ville, une Sainte-Cécile et une bataille de Morat; après quatre ans de séjour sur les bords de la Sarine il prend du service auprès du comte Spinola à la monnaie de Tassarolo, mais il était déjà mort le 6 mai 1610¹⁾.

Notre but étant simplement de faire connaître quelques travaux héraldiques de Martini, nous nous en tiendrons à ces renseignements sur quelques-unes des principales œuvres d'un artiste qui, malgré des défaillances évidentes, est en Suisse un des meilleurs de l'époque. L'éducation artistique lui fait défaut mais il joint à une technique accomplie un sentiment inné de la forme et du beau.

Comme la plupart des graveurs en renom, Martin Martini n'a pas dédaigné de mettre son burin au service de bibliophiles, et d'exécuter pour eux quelques-unes de

¹⁾ Voir Hændeke, die Schweizerische Malerei im XVI. Jahrhundert.



Ex-libris de Diesbach

ces planches de petites dimensions, destinées à affirmer la propriété d'un livre et qui sont connues sous le nom d'ex-libris. Nous en connaissons quatre signés de la marque de notre artiste (deux M entrelacés) et nous allons les passer rapidement en revue.

Le plus ancien qui remonte à l'époque lucernoise de Martini est l'ex-libris de Bernard **Göldli de Tieffenau**, proto-notaire du Saint-Siège apostolique et chanoine des églises de Bâle et de Beromünster. C'est une belle planche purement héraldique, d'un dessin sobre et vigoureux. Au centre, les armes de Göldli, écartelées de celles de sa mère,



selon l'usage observé par les chanoines de Beromünster jusqu'à la fin du XVIII^e siècle; aux angles, celles des quatre quartiers du chanoine, suivant la filiation ci-jointe :

1.	3.	2.	4.
Henri Göldli	Barbara de Peyern.	N. N. Rot de Fächingen	N. N. Kemmerer de Dalburg.

bourgmestre de Zurich,
capitaine de Grandson,
chevalier ✠ 1524.

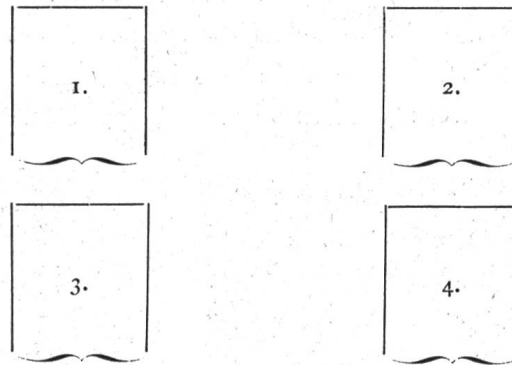
Rennward
capitaine, armé chevalier par
Louis XII devant Gênes
en 1507, ✠ 1557.

Afora Rot de Fächingen.

Rennward Göldli ¹⁾
chanoine
✠ 1600.

¹⁾ Nous sommes redevables de ces renseignements à M. G. Meyer am Rhyn auquel nous exprimons nos meilleurs remerciements.

Il est à remarquer que dans l'ordre des écussons, l'artiste a péché contre les règles admises pour les quartiers, en intervertissant les places assignées à la grand'mère paternelle et au grand-père maternel. Il aurait dû disposer les armoiries comme suit :



tandis qu'il a mis le n° 2 à la place du 3 et *vice-versa*.

Les quatre armoiries mentionnées se blasonnent ainsi :

Göldli : d'argent à 2 roses de gueules, coupé de même à une fleur de lys renversée, au pied nourri du premier.

Rot de Fæschingen : d'argent à 2 poissons adossés de gueules.

Peyern : d'argent à 3 chapeaux antiques d'azur, liés de gueules.

Kæmmerer von Worms, baron de Dalberg : d'or, emmanché d'azur de trois pièces, celles-ci chargées de 7 fleurs de lys rangées en pals 2, 3, 2 d'argent.

La planche que nous venons de mentionner et dont le cuivre se trouve encore à Lucerne, est datée de (15) 98; le chanoine Göldli n'a pas joui longtemps de son bel ex-libris, car il mourait déjà en 1600 à Fribourg en Brisgau.

Les trois autres ex-libris de Martin Martini ont été faits pendant son séjour à Fribourg, pour des amateurs de cette ville. Le premier, portant la date de 1606, est celui de Philippe de **Stavay** ou **d'Estavayer** (en allemand Steffis) auquel M. Max de Diesbach a déjà consacré une étude détaillée dans les *Archives héraldiques* (année 1895). Nous y renvoyons le lecteur et nous nous bornons à reproduire en tête de notre article, pour mémoire, cette élégante petite planche; ici encore il s'agit d'une œuvre purement héraldique.

Tout autre est le caractère des deux derniers ex-libris qu'il nous reste à indiquer et qui présentent une grande analogie entre eux. Ici tout en conservant des armoiries comme motif central, l'artiste s'est mis en frais de composition, en empruntant le secours de l'allégorie, et l'on ne peut méconnaître dans ces deux planches, l'influence de l'art italien. Peut-être avait-il dans l'intervalle qui sépare ses séjours à Lucerne et à Fribourg fait un voyage en Italie.

L'ex-libris **Techtermann** a été gravé en 1608 pour Guillaume Techtermann, né en 1551. Il fut membre du Conseil des Deux-Cents de Fribourg en 1576, chancelier de 1579 à 1584, bailli de Gruyères de 1584 à 1589 et sénateur en 1601 jusqu'à sa mort survenue en 1618. C'était, nous dit M. Max de Diesbach un homme très versé dans les lettres grecques et latines. Il avait réuni une belle bibliothèque qui existe encore en partie aujourd'hui. Sa femme était Françoise Gonel. Cet ex-libris qui est anonyme, une place étant réservée pour l'inscription manuscrite d'un nom, paraît avoir servi à plusieurs

membres de la famille, entre autres au fils du précédent Pierre Techtermann né vers 1580, bailli de Grandson en 1610, sénateur en 1622 et décédé en 1652. C'est son nom



qu'il a ajouté avec la date de 1649, à l'exemplaire que nous reproduisons ci-joint. L'ordonnance de cette planche est claire et limpide.

L'ovale portant l'inscription sépare nettement les armoiries de l'encadrement qui est divisé en champs distincts, par quatre cartouches dont deux, aux côtés renferment des têtes d'ange; celui du haut donne le monogramme I H S avec les clous de la passion, tandis que le quatrième laissé en blanc, peut recevoir un numéro ou une date. Les figures allégoriques des angles, remplissent convenablement le champ qui leur est assigné. Elles représentent la Justice, la Vérité, la Pureté et la Force. La partie héraldique est traitée avec goût, peut-être le casque est-il un peu trop petit en proportion du cimier et de l'écu, mais à Fribourg nous nous trouvons à la limite des habitudes allemandes et françaises; les lambrequins sont d'un bon dessin. Les lettres B (blau) et G (Gold) qui se trouvent tout auprès, en indiquent les émaux qui sont en effet ceux de l'écu: d'or au soc de charrue d'azur posé en bande. Ici il se trouve en barre, les armes étant contournées.

L'ex-libris **Diesbach** que nous donnons en une planche hors texte, ressemble dans ses grandes lignes, de tout point au précédent. Cependant, il est de plus grandes dimensions et l'artiste s'est davantage abandonné à son inspiration, sans se laisser arrêter dans le dessin par les lignes de l'encadrement intérieur. C'est ainsi que dans son exubérance, il fait empiéter sur l'ovale, les deux figures supérieures qui touchent aux lambrequins. La tranquillité harmonieuse en souffre peut-être un peu, mais l'œuvre en est plus vivante, d'autant plus que les figures, qui sont au repos dans l'ex-libris Techtermann, ont ici une attitude plus entreprenante. Ce sont à peu près les mêmes allégories;

nous retrouvons la Justice; la Force a prouvé sa vigueur en brisant la colonne qu'elle tient entière dans la planche précédente; la position de la Vérité est bien hardie; cette femme, on le sent, ne représente pas seulement la vérité, elle ne se fera pas faute à l'occasion, de dire des vérités! Une seule allégorie a été changée; la Pureté versant de l'eau limpide a été remplacée par la Foi qui occupe la première place, tenant d'une main la croix, de l'autre les espèces eucharistiques. Les pièces (d'or) de l'écusson se détachent avec relief du champ de sable, les lions sont d'un bon modèle et si les lambrequins sont un peu touffus, ils participent de l'exubérance générale de l'œuvre.

Anonyme également, ce superbe ex-libris a été gravé en 1609 pour Georges de Diesbach, seigneur de Tornay, né en 1578, mort en 1648, et passa à son fils Jost, chef de la branche de Belleruche né en 1608, capitaine au service de France, bailli de Romont et mort vers 1663. La bibliothèque pour laquelle cette planche a été exécutée n'existe plus. Il faut croire qu'elle a été victime de quelque destruction; si elle n'avait été que dispersée, l'ex-libris ne serait pas si rare.

Martin Martini dont la valeur morale laissait beaucoup à désirer, était incontestablement un dessinateur et un graveur de talent; s'il n'était pas spécialiste en art héraldique, les quatre petites planches reproduites de grandeur naturelle, que nous venons d'étudier, sont de nature à donner une idée non moins favorable de ses capacités dans ce genre, que celles révélées par ses autres travaux, d'une plus grande envergure.

Die Siegel des Kanzleramtes in Chur.

Von F. JECKLIN, *Stadtarchivar*.

Mit einer Lichtdrucktafel.

In karolingischer Zeit wurden die dem König als Reichsoberhaupt zustehenden Reichsvogteien durch Gaugrafen verwaltet. Nachdem aber die gekrönten Häupter angefangen hatten die Regalien zu verkaufen, oder in anderer Weise zu veräußern, ging auch beispielsweise die Reichsvogtei zu Chur zuerst auf die Freiherrn von Vaz und im Jahre 1299 nach erfolgter Auslösung der auf derselben lastenden Pfandschuld auf Bischof Syfrid von Chur über.

Als nunmehriger Inhaber dieser Reichsvogtei, vielleicht auch in der Eigenschaft eines Territorialherrn, konnte nun der Bischof eine Reihe von Ämtern in der Stadt Chur besetzen.

Von solchen sind hier zu nennen :

1. Der Reichsvogt, der im Gebiete der alten Cent Chur, also mit Einschluss der Gemeinden Ems, Felsberg, Tamins, Maladers, Malix, Zizers unter Zuzug von Eidschwörern über das Blut und über Frevel richten musste.

2. Der Vizdom sprach über Geldschulden, Eigentum und nicht bischöfliche Lehen, er übte die freiwillige Gerichtsbarkeit aus, hatte auch die Aufsicht über die bischöflichen Lehen.

3. Der Ammann bekleidete die Stelle des jetzigen Marktaufsehers, war auch gleichzeitig Marktrichter.